



बहुदोषोत्पत्ति विमोचन  
वेद इटपत्रे तिमोचन

Cabinet Maurice SCHWARTZ  
19 rue de la Glacière  
67300 SCHILTIGHEIM

## LA RESPONSABILITE CIVILE

### **-Vos risques :**

Votre association, ses dirigeants, ses membres, louent une salle de réunion, d'entraînement, ou prennent en possession du matériel (vidéo, sono...)

Elle organise des manifestations...

Elle cause des dommages à autrui du fait de ses activités :

Elle est donc RESPONSABLE pour les dommages corporels ou matériels vis-à-vis des membres, spectateurs, ou autres tiers.

### **-Nos garanties :**

Votre Fédération met à votre disposition un contrat d'assurance

Cabinet Maurice SCHWARTZ  
19, rue de la Glacière 67300 SCHILTIGHEIM  
Tél. : 03.88.33.44.11 – 06.09.61.34.00  
Mail : mschwartz@agence.generalif.fr



ब्रह्मदत्तबालीयन फ़िफ़्टबॉइड  
वेड इटपबरे तबेरबळ

## RESPONSABILITE CIVILE

qui couvre :

- les dommages corporels à hauteur de (\*) : 1.200.000.-€
- Les dommages matériels à hauteur de : 1.200.000.-€
- Les dommages aux biens immobiliers confiés : y compris
- Les dommages aux biens confiés : y compris
- La protection Juridique : compris

(\*) y compris les intoxications alimentaires sans franchise

Cette garantie vous est accordée pour une prime qui doit être versée par l'intermédiaire de votre fédération accompagnée du formulaire d'adhésion.

*Par ailleurs vous avez la possibilité de bénéficier de garanties contractuelles telles que le décès, l'invalidité et frais médicaux (article 38 de la loi 84-610 du 16.07.1984) Consultez-nous.*